Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Décret n° 2014-1298 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du principe « silence vaut acceptation » sur le fondement du 4° du I de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt) (rectificatif)

NOR : *AGRX1416999Z*

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er novembre 2014, édition électronique, texte n° 71, et édition papier, page 18429, au tableau de l'annexe, rubrique « Code rural et de la pêche maritime » :

Au lieu de :

Autorisations de dérogation aux dispositions de prophylaxie obligatoire édictées dans le cadre de la lutte relative aux dangers sanitaires mentionnés à l'article L. 201-4 du code rural et de la pêche maritime	Article R. 214-122	
Dérogations aux règles générales de mise en œuvre des procédures d'expérimentation animale	Article L. 201-4	8 semaines (1)
Autorisations de procédures d'expérimentation animale	Articles R. 214-90 à R. 214-95, R. 214-98, R. 214-108, R. 214-112 et R. 214-113	8 semaines (1)

Lire :

Autorisations de dérogation aux dispositions de prophylaxie obligatoire édictées dans le cadre de la lutte relative aux dangers sanitaires mentionnés à l'article L. 201-4 du code rural et de la pêche maritime	L. 201-4	
Autorisations de procédures d'expérimentation animale	R. 214-122	8 semaines (1)
Dérogations aux règles générales de mise en œuvre des procédures d'expérimentation animale	R. 214-90 à R. 214-95, R. 214-98, R. 214-108, R. 214-112 et R. 214-113	8 semaines (1)

Au même tableau, page 18430, au lieu de :

Agrément des activités de vente, distribution à titre gratuit d'application et de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques	R. 254-15	2 mois (4)
Homologation et autorisations des matières fertilisantes et des supports de culture prévues à l'article L. 255-2 du code rural et de la pêche maritime	L. 255-2 et R. 255-1	

Lire :

Agrément des activités de vente, distribution à titre gratuit d'application et de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques	R. 254-15	
Homologation et autorisations des matières fertilisantes et des supports de culture prévues à l'article L. 255-2 du code rural et de la pêche maritime	L. 255-2 et R. 255-1	2 mois (4)